

Image not found or type unknown



Enregistrement sur un portable servant de preuve

Par **mabrouk01**, le **06/11/2012 à 22:24**

Bonjour,

est ce qu'un enregistrement sur un portable peut servir de preuve devant un juge d'appel aux prud'hommes ?

merci beaucoiup

Par **amajuris**, le **06/11/2012 à 22:46**

bjr,

si l'enregistrement a été fait sans en informer les participants, la réponse est non.

les preuves obtenues de manière déloyale sont en principe irrecevables (sauf parfois en matière pénale).

cdt

Par **mabrouk01**, le **06/11/2012 à 22:47**

bonsoir

mais que veux dire en matière pénal ?

merci beaucoup